



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SANS-GÊNE DES ENTREPRISES DE CRÊCHE !

Pour faire face à la crise sanitaire Covid-19, la quasi-totalité des crèches ont été fermées à partir du 16 mars. Pendant cette période, les facturations associées n'ont donc pas été établies pour les familles. Pour pallier ce manque de ressources, la CNAF (branche famille de la sécurité sociale) a décidé la mise en place de mesures exceptionnelles de compensation financière pour les gestionnaires privés et publics. Le communiqué de la CNAF précise que le « montant s'élève à 27 euros par place fermée et par jour pour les crèches publiques et à 17 euros pour les établissements privés et complètera leur indemnisation de l'activité partielle. »

La différenciation entre privé et public s'explique par le fait que les gestionnaires privés (contrairement à ceux du public) ont la possibilité de déclarer leurs salarié.e.s en chômage partiel. Cette aide financière directe de l'État représente 84% du salaire net ! Les gestionnaires publics n'ont pas accès à ce dispositif et doivent donc continuer à rémunérer les salarié.e.s à 100% dans cette période de confinement.

Doit-on rappeler que les dotations d'État pour les collectivités (municipalités et départements) n'ont cessé d'être rabotées au point de menacer la survie et le fonctionnement des structures ?

Pendant ce temps, les grands groupes d'entreprises de crèches n'ont cessé d'accroître leurs implantations sur tout le territoire en plus de se développer à l'étranger (Chine, Angleterre, Etats-Unis, etc.) pour engranger toujours plus de profits.

Au regard de ces deux éléments, la mesure différenciée de la CNAF n'est donc qu'une mesure d'équité !

En dépit de ce que justifient ces mesures, cette décision de compensation différenciée est contestée par certains gestionnaires de crèches privées (Babilou, les Petits Chaperons Rouges, etc.). Ces derniers n'hésitent pas à mettre la pression sur les organismes publics via des pétitions mais aussi par des interventions auprès des décideurs politiques en usant parfois même de déclarations mensongères pour obtenir plus de financement.

Si les gestionnaires privés, soutenus par les représentants du Medef dans le conseil d'administration de la CNAF, lance une pétition, c'est uniquement parce qu'ils veulent récupérer le beurre et l'argent du beurre en maintenant leurs profits aux frais du contribuable.

Pour la CGT, il est INADMISSIBLE que ces gestionnaires sans-gêne utilisent leurs salarié.e.s pour faire valoir leurs revendications patronales au travers de leur pétition scandaleuse. De plus, la CGT s'indigne de l'utilisation de photos des femmes en tenue d'infirmière pour surfer sur la vague de soutien au personnel soignant (alors que celles-ci ne sont plus utilisées dans les crèches depuis des années), dans l'unique but d'atteindre leurs objectifs.

Le secteur marchand de la petite enfance a largement les moyens de rémunérer son personnel à 100% en complétant financièrement la période de chômage partiel.

Cette crise sanitaire risque d'entraîner une crise sociale grave... Envisageons ensemble « le jour d'après » !

Le service public est essentiel au pays. Il en a fait, une fois de plus, la démonstration lors de cette crise que nous traversons. Il y a urgence à lui fournir les moyens nécessaires pour mieux fonctionner demain. Car il n'a comme seul objectif que le bien-être de l'enfant ; le service public de la petite enfance est l'alternative aux requins du privé qui ne voient dans ce secteur qu'un marché de plus.

Pour la CGT, un grand service public de l'accueil des jeunes enfants permettrait aussi de mettre fin à la concurrence des structures et par voie de conséquences à celles de ces salarié.e.s.

Nous invitons les professionnel.le.s de la petite enfance à être attentifs-ives à la désinformation patronale. La CGT demande à ce que les salarié.e.s en activité partielle soient payés à 100% de leur salaire. Cela vaut aussi pour les personnels des crèches privées lucratives, d'autant que bon nombre d'elles ne manquent pas de moyens financiers.

Pour une société plus juste et plus solidaire, avec la CGT, les professionnel.le.s de la petite enfance du secteur public et du secteur privé, doivent exiger une véritable reconnaissance de leur métier et plus de moyens pour répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille !

Montreuil, le 17 avril 2020